

Enfin la gratuité des données de base en France

La France a trop longtemps repoussé la mise à disposition de données gratuites de qualité. La faute à des décisions et habitudes politiques contestables. Depuis 2021, la majorité des bases de données géographiques produites par l'IGN sont en accès libre. Michel Kasser, qui en a dirigé le service commercial France puis, après avoir dirigé l'ESGT au Cnam en tant que professeur des universités, a été responsable de la géodésie puis l'un des directeurs de l'IGN (directeur de l'ENSG pendant huit ans), s'en réjouit vivement.

L'ŒIL DE MICHEL KASSER



Michel Kasser

« Nous pouvons tenter une évaluation des erreurs de décision politique tout au long de ces décennies, même si le recul confortable dont nous disposons doit en atténuer la sévérité. »

“ Aussi vite que possible, aussi lentement que nécessaire... C'est un peu l'idéal que nous aimerions trouver dans toutes les décisions politiques. Mais, en tant qu'universitaire, habitué à évaluer peut-être plus que d'autres professions, il m'est bien difficile de ne pas jeter aujourd'hui un regard de synthèse sur le premier demi-siècle de la géomatique en France. Et, bien évidemment, un regard critique. Il est vrai que la critique est facile, surtout quand on l'exerce sur le passé avec les outils du présent. Côté actualité, le paysage devient de plus en plus satisfaisant, et nous ne pouvons que nous en réjouir. Une directive européenne a concrétisé les attentes de nos sociétés vers des données ouvertes (*open data*). Et la France en a transposé le contenu dès 2021, ce qui a permis de mettre enfin en place un mode de financement de l'IGN complètement rénové, où les recettes commerciales ne tiennent qu'une faible place. Désormais, la très grande majorité des bases de données géographiques qu'il produit sont en accès libre, ou sont en train de le devenir (des centaines de téraoctets !). Et, plus encore, des outils numériques permettant de les utiliser suivent le même chemin. C'est une bien longue histoire, avec certaines étapes que « *les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître* », comme le discours en 1997 à Hourtin de Lionel Jospin, alors Premier ministre ⁽¹⁾. Ou encore l'arrivée des sites de cartographie mondiale d'accès gratuit (Google, Microsoft...). Et puis encore une longue suite de rapports missionnés par des gouvernements successifs, tous extrêmement intéressants, ne serait-ce que par les points de vue administratifs qui y sont présentés, mais peu suivis

des effets importants plébiscités par les géomaticiens français.

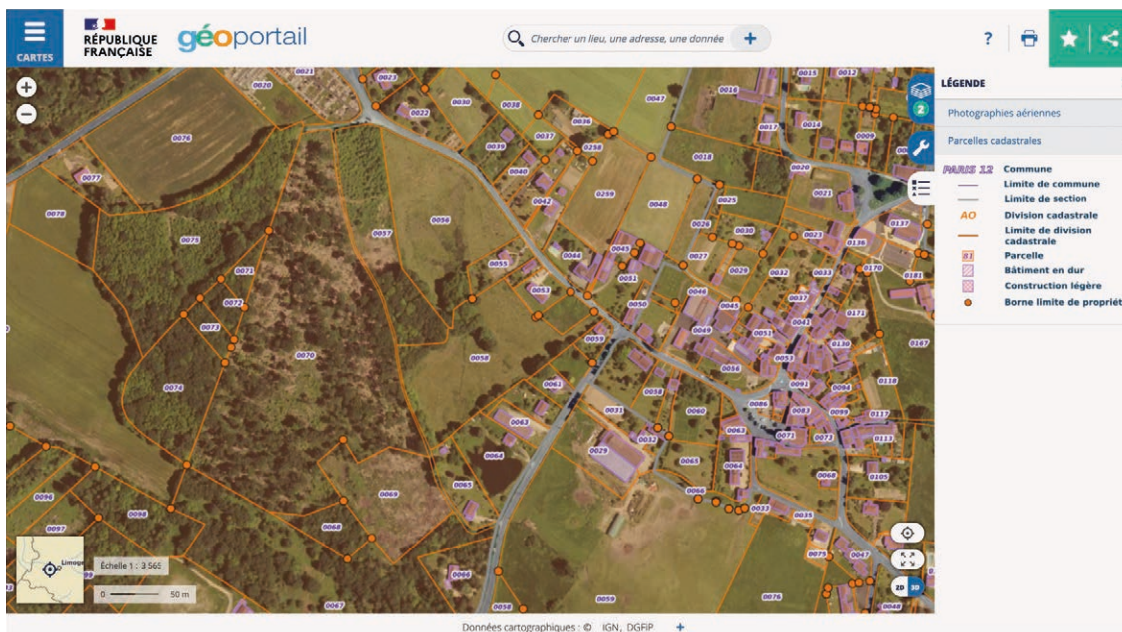
J'y ajouterai une anecdote liée à mon passé de chercheur : dans un laboratoire français majeur dans le domaine de la tectonique, je voyais il y a trente ans un étudiant de master en train de digitaliser à la main une carte IGN au 1 / 25 000. Comme je faisais remarquer au directeur que cette numérisation était déjà disponible, sans doute bien mieux faite en plus, la réponse a été que ces données étaient financièrement inaccessibles pour le laboratoire. A cette époque, il y avait des données géographiques numériques disponibles gratuitement et en grande quantité, mais c'était uniquement en Amérique du Nord. Les étudiants travaillaient donc autant que possible à partir de ces données, faute de pouvoir faire autrement. Dans le même registre, pour certaines applications en imagerie spatiale, les images Landsat, étant d'accès gratuit, étaient devenues l'outil principal de la télédétection naissante. Et cela s'est poursuivi bien après la disponibilité des images Spot, financièrement inaccessibles pour la plupart des laboratoires.

Sans surprise, la plupart des grands éditeurs de logiciels du monde de la géomatique ont donc pris naissance en Amérique du Nord, essentiellement parce que les données y étaient libres d'accès et qu'une importante clientèle voulait pouvoir s'en servir.

Timidités et négligences de l'exécutif

Nous pouvons tenter une évaluation des erreurs de décision politique tout au long de ces décennies, même si le recul confortable dont nous disposons doit en atténuer la sévérité :

- les traditions de l'Etat français, à pouvoir central fort, et que les citoyens semblent attendre comme tel, ont eu bien du mal à céder aux attentes nouvelles en matière d'accès aux informations des administrations. Par exemple, la loi Cada ⁽²⁾ remonte à 1978, mais le droit d'accès réel aux données administratives ne date que de 2002. Les données numériques, un concept encore très nouveau, inspirait de vives craintes à la génération des décideurs, comme souvent dans ces tranches d'âge ;
- la partie décisionnaire de la haute administration française comporte très peu de personnalités ayant eu une formation à la recherche scientifique. Or, l'une des bases des chercheurs est de ne pas



Le Géoportail, accessible depuis le site Internet de l'IGN.

« Ne boudons pas notre plaisir de voir les attentes des géomaticiens aussi largement comblées, avec un IGN qui va pouvoir apporter de nouveau toute son expertise, sans se trouver piégé dans un rôle excessivement commercial. »

démarrer un travail sans avoir fait une évaluation soigneuse de l'état de l'art au niveau mondial (la « bibliographie »). La quasi-totalité des décisions politiques sont donc prises en réinventant plus ou moins bien les mêmes concepts, et sans tirer les leçons des succès ou des échecs des pays étrangers, voire de ce qui s'est passé dans le pays. Le démarrage fulgurant de la géomatique outre-Atlantique avait pourtant été bien identifié en France, ses bases (en particulier les données ouvertes) ayant été rappelées ci-dessus. Ceci sans que la moindre décision politique n'intervienne pour changer les dogmes des ministères concernés, agissant comme de simples comptables année après année, surtout sans rien changer. Le fait d'imposer une importante activité commerciale à l'IGN durant des décennies, sensiblement la moitié de son budget, n'a peut-être pas eu que des effets négatifs, mais tout de même... Elle a considérablement retardé l'appropriation des données géographiques de référence par les citoyens, en supposant que seules des grosses entreprises ou administrations étaient fondées à s'y intéresser. En laissant le champ libre aux géants mondiaux de la publicité géolocalisée, qui ont ainsi habitué les citoyens à une cartographie gratuite de qualité très médiocre. Ceci alors même que la France faisait partie, depuis des siècles, des pays dont la cartographie était la plus aboutie ;

– la communauté politique, lorsqu'elle est « aux affaires » en France, place toujours comme priorités les décisions pouvant donner des effets visibles rapidement. Dans cette logique bien connue, tout ce qui ne produit de résultats que sur le long terme est secondaire, et nos sociétés y ont été sérieusement rappelées récemment à l'ordre dans le registre des urgences climatiques. Comment faire alors progresser les concepts de données ouvertes ? Il

avait bien fallu constater que les recettes de l'IGN sur ses bases de données ne cessaient de baisser (voir le rapport Trojette en 2013) et que le statu quo devait être révisé... L'hypothèse qu'une dépense supplémentaire de l'Etat vers l'IGN pourrait se traduire par des recettes fiscales la compensant bien au-delà, par le supplément d'activité créée d'ici quelques années, restait difficile à concevoir.

Des géomaticiens comblés

Cela dit, ne boudons pas notre plaisir de voir les attentes des géomaticiens aussi largement comblées, avec un IGN qui va pouvoir apporter de nouveau toute son expertise, sans se trouver piégé dans un rôle excessivement commercial le privant de facto de cette possibilité. Car comment être spécifique reconnu pour des processus ou des données lorsqu'on est intéressé directement aux ventes en résultant ? Et comment ne pas décourager les bonnes volontés lorsque la moindre réutilisation des données se trouve compliquée, voire plombée par le dispositif de droit d'auteur ?

Pour conclure, il semble enfin que beaucoup d'indicateurs virent au vert pour la géomatique française, et que la modernisation de la mission de l'IGN permette d'envisager une bien meilleure articulation entre les acteurs publics et privés. Ici comme ailleurs, mieux vaut tard que jamais ! ”

(1) A l'occasion de l'université de la communication, le Premier ministre Lionel Jospin invitait à sortir du « retard français » pour entrer dans la société de l'information via Internet.

(2) Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal. On l'appelle loi Cada, du nom de la Commission d'accès aux documents administratifs qu'elle a créée.